

RAPPORT–PREAVIS No 04/2024

Réponse à la motion du groupe PLR-ICD « Pour une mobilité multimodale cohérente et planifiée assurant la sécurité des usagers à Bourg-en-Lavaux ».

La commission ad hoc composée de MM. Mathieu Cardinaux, Jonas Cuénoud, Jérôme Gygax, Laurent Béguelin remplaçant de Mme Thérèse Brand, excusée et Charles-Henri Duboux, 1^{er} membre et rapporteur, s'est réunie le mardi 16 avril 2024 à 20h00 à la salle des Combles de la Maison Jaune à Cully en présence de MM. Jean-Paul Demierre et Jean Christophe Schwaab conseillers municipaux délégués.

La commission a pris connaissance du rapport–préavis 04/2024 établi par la Municipalité, elle a également pu consulter sur l'intranet le rapport de M. Brogginini mandaté par la Municipalité.

Lors de la séance précitée, la commission a écouté les représentants de la Municipalité et obtenu les renseignements complémentaires souhaités ainsi que les réponses aux diverses questions posées. Elle remercie les deux représentants de la Municipalité de leur disponibilité ainsi que de la clarté de leurs informations.

Le rapport Brogginini, plus de 400 pages, est un programme très général incitatif à mettre en œuvre progressivement au cours des prochaines années, voire législatures. C'est un inventaire de projets à développer ou étudier au fur et à mesure des besoins

A cet effet, la commission salue le travail de la Municipalité de priorisation et de choix des mesures proposées, notamment en établissant des mesures prioritaires et non prioritaires ainsi que des propositions à abandonner.

Le détail des zones à traiter et les informations complémentaires figurent dans le rapport de la Municipalité.

Concernant la proposition d'utiliser la route de chantier Puidoux-Grandvaux pour soulager la route de la Corniche avec mise en œuvre de sens uniques, ceci soulève différentes contraintes qui relèvent notamment du canton, de la DGMR et de la commune de Puidoux. Une démarche sera entreprise par la commune de Bourg-en-Lavaux.

Les membres de la commission ont fait part des remarques et propositions suivantes :

Si à l'évidence les dessertes Est – Ouest de la commune sont très bonnes et efficaces il ressort que la liaison Nord – Sud est peu ou pas existante, notamment en termes de transports publics.

M. Schwaab suggère de faire une meilleure information auprès des habitants sur les emplacements des arrêts de bus qui ne sont pas toujours suffisamment connus.

Une idée est émise qui consisterait à mettre en place un téléphérique reliant la gare de Cully au Nord de la commune.

Ceci en étant toutefois parfaitement conscients que ce dispositif ne verrait pas le jour rapidement et nécessiterait de nombreuses étapes et autorisations, notamment, avant de pouvoir être installé.

Une autre proposition serait d'acquérir des minibus électriques « mulets » déjà en place sur divers sites touristiques, par exemple : Orbe, EPFL, villes de Chamonix, Dijon, St-Emilion, afin de les faire circuler sur les axes communaux qui ne sont actuellement pas assurés par des transports publics. Ce type de technologies de bus électriques provient de sociétés suisses et pourrait donner lieu à des financements et des contrats de parrainage à étudier.

M. Schwab nous rend cependant attentifs que si la commune décidait de mettre en œuvre un réseau de bus électriques sur le territoire communal uniquement, l'ensemble des frais lui incomberait.

Si ce réseau devait être relié à d'autres communes, c'est le canton qui déciderait de tout et qui en paierait une partie.

En conclusion, la commission ad hoc à l'unanimité, approuve le rapport-préavis 04/2024 de la Municipalité et propose au Conseil communal de prendre acte de sa réponse à la motion du groupe PLRICD « Pour une mobilité multimodale cohérente et planifiée assurant la sécurité des usagers à Bourg-en-Lavaux » et de la classer.

Laurent Béguelin

Mathieu Cardinaux

Jonas Cuénoud

Jérôme Gyax

Charles-Henri Duboux, 1^{er} Membre et rapporteur.